

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9

On s'abonne:

chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERIONS.

Années, la ligne... 20c
Réclames... 30c
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

du droit de refuser la publication
des insertions reçues et de les
refuser dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE, 4,
Place de la Bourse, 6.

SAUMUR,

12 Avril 1879.

Nos ateliers étant fermés le
lundi de Pâques, 14 avril, l'Echo
Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

LE DROIT DE PÉTITION.

Nos correspondants nous écrivent de
divers côtés pour se plaindre des entraves
apportées par l'administration au droit de pé-
tition. Dans l'impossibilité où l'on est de
contester ce droit aux catholiques, on s'in-
génie à le rendre illusoire dans la pratique.

Ici, c'est un préfet qui recommande aux
maires de son département de ne légaliser
que les signatures apposées devant eux.
Ailleurs, c'est un autre préfet qui veut exiger
que les signataires des pétitions soient per-
sonnellement connus des maires.

Ces vexations fatigantes, ces exigences
mesquines, ne font que stimuler davantage
le pétitionnement qui prend de jour en jour
des proportions plus considérables.

Tandis que les agents du pouvoir mettent
des entraves au droit de pétition, tandis que
les pétitionnaires sont aux prises avec des
difficultés pour le coportage des pétitions
et la légalisation des signatures, les jour-
naux radicaux commencent à employer les
moyens d'intimidation.

C'est ainsi que la République française,
dans un langage arrogant et hautain, cher-
che à effrayer les pétitionnaires et les me-
nace de commissions rogatoires qui iraient
fonctionner dans les départements avec l'ap-
pareil de gendarmes et de force publique
que l'on a déjà vu à propos des dernières
enquêtes électorales.

Toutes ces vexations, toutes ces intimidations,
toutes ces menaces ne serviront à rien
et n'arrêteront pas le cours des protestations
de la conscience publique indignée par les
projets d'un ministre qui croit de son devoir
de flatter les passions révolutionnaires.

Tablettes d'un Spectateur.

Dans la seconde séance des conseils gé-
néraux, une protestation contre les proposi-
tions Ferry sera déposée, et votée dans les
assemblées départementales où la majorité
est conservatrice.

Le texte identique de toutes ces protes-
tations est rédigé de façon à éviter l'annula-
tion de ce vœu comme ayant un caractère
politique.

Les députés de l'appel au peuple ont si-
gné une pétition adressée à la Chambre des
députés en faveur de la liberté de conscience
et de la liberté de l'enseignement. M. Go-
delle, candidat du 8^e arrondissement, a si-
gné cette pétition immédiatement après les
députés.

On disait devant un ministre — ce n'est
toujours ni M. Waddington, ni M. Say —
que les agissements de M. Ferry en matière
d'enseignement constituent une politique
intolérante.

« Vous êtes bien honnête, s'écria l'Excel-
lence; moi, qui en subis le contrecoup, je
l'appelle intolérable. »

Nous apprenons qu'un grand nombre de
pères de famille ont déclaré que si les Jé-
suites étaient forcés de s'exiler et de trans-
porter leurs collèges à la frontière, leurs
élèves se seraient protestés ainsi d'une
manière éclatante contre la suppression de
la liberté d'enseignement.

D'autre part, des professeurs éminents, et
contre lesquels M. Jules Ferry sera impoi-
sant, auraient offert aux Jésuites de prendre
à leur nom la direction de leurs établis-
sements.

Le secours de 25,000 fr., accordé par M.
Ferry à M^{lle} Thiers, pour lui permettre d'é-
diter sans risque les discours de son mari,
fait scandale même dans le monde officiel.
On a demandé plaisamment s'il ne serait
pas juste d'inscrire M^{lle} Thiers au bureau de
bienfaisance de son arrondissement?

On remarque beaucoup que, dans chacun
de ses mouvements de personnel, M. Le
Royer frappe tout particulièrement sur la
magistrature bretonne.

Aux derniers concours de 1878, trois éco-
les laïques de Versailles présentaient ensem-
ble 418 élèves, et l'école congréganiste n'en
présentait que 298.

Or, sur 25 prix décernés, les TROIS éco-
les laïques en obtinrent douze et l'école
congréganiste à ELLE SEULE en obtenait
treize.

La même année, 45 certificats d'études
ont été délivrés; savoir: huit aux congré-
ganistes et sept seulement aux laïques, bien
que le nombre de ces derniers fût de beau-
coup supérieur.

Nous le répétons, la question est jugée en
ce qui concerne Versailles.

On lit dans le Journal d'Agens:

Le 3 juin 1876, à la Chambre des dépu-
tés, M. Jules Ferry s'écriait:

« En remettant l'enseignement à tous les
degrés dans les mains d'un corps constitué
comme l'Université, l'empereur Napoléon I^{er}
avait réalisé le plus monstrueux des-
potisme sur les opinions et les idées qu'il
y ait eu dans le monde. Il n'y avait que le
corps des vicaires à lui comparer. Qui a dé-
truit le monopole universitaire? La Répu-
blique. »

Mais alors, que faites-vous donc à la tête
de ce ministère, vous républicain, qui voulez
renouveler ce monstrueux despotisme?

Voici la lettre que les inspecteurs primai-
res du département de Meurthe-et-Moselle
ont adressée aux instituteurs congréganis-
tes:

« Je vous invite, au nom de l'inspecteur
d'Académie, à interdire dans votre école
toute protestation relative aux lois de M. Je
ministre de l'instruction publique.
» Toute contravention à cette prescrip-

tion vous exposerait aux peines les plus sévé-
res. »

On n'est pas plus libéral, et ce n'était
vraiment pas la peine... de changer de gou-
vernement pour arriver à un pareil arbitraire.

Une vraie situation de comédie.
Une personne charitable, dit le Figaro,
avait fait un legs à sa commune, pour entre-
tenir une école de Sœurs.

Mais le Conseil municipal ayant décidé
le renvoi des Sœurs en les taxant d'igno-
rance, l'héritier direct réclama le legs, en
disant que les conditions imposées par le
testateur n'étaient plus remplies.

Emoi général dans la commune, attaques
violentes contre l'héritier, que l'on accusa
de vouloir faire une ignoble spéculation.

Que fit alors l'héritier en question? Il dé-
clara renoncer à sa juste revendication, si
le Conseil municipal, le maire compris,
consentait à concourir avec les Sœurs et
à faire l'épreuve d'une dictée, qui sera af-
fichée à la porte de la mairie, et que si les
copies des Sœurs étaient plus émaillées de
fautes que celles des conseillers, ces mes-
sieurs pourraient les renvoyer et conserver
le legs.

Chose bizarre, depuis que cette proposi-
tion a été formulée, il n'est plus question
de l'expulsion des Sœurs.

La commission du budget espère arriver
à opérer, sur l'ensemble de l'exercice, une
réduction de 18 millions qui serait affectée
à dégrever soit toutes les classes de paten-
tes, soit le papier, si fortement imposé, on
le sait.

On s'étonne beaucoup du grand nombre
de préfets qui intriquent, en ce moment,
pour entrer au conseil d'Etat. Il résulte des
confidences de plusieurs d'entre eux, qu'ils
ne se sentent aucunement à leur aise, la so-
ciété des villes qu'ils occupent les délaissant
complètement.

On affirme que si Blanqui est élu à Bor-
deaux au scrutin de ballottage et si la Cham-
bre valide cette élection, M. Lepère donnera
sa démission.

Plusieurs journaux républicains se plai-
gnent vivement du grand nombre de séna-
teurs qui sont revêtus de fonctions publi-
ques, et qui sont par ce fait empêchés de
siéger; la nomination du général d'Andlau
comme commandant d'un corps d'armée
porterait ce nombre à 16.

On écrit de Beauvais au Nouveau Journal
que les radicaux de cette ville préparent pour
demain dimanche une manifestation bruyante
contre le colonel du 51^e de ligne qui
n'a pas encore fait jouer la Marseillaise.

La République française nous apprend que
les cardinaux, les archevêques, les évêques,
les desservants, en punition de l'agitation
cléricale, sont condamnés par la commis-
sion du budget, à des diminutions de traite-

ments. On lit dans la feuille du président
Gambetta:

« La commission du budget s'est réunie
au Palais Bourbon, sous la présidence de
M. Henri Brisson, pour entendre le rapport
verbal de M. Devès sur le budget des cultes.
La commission a fixé un maximum au cul-
mul des traitements des archevêques, qui
sont en même temps cardinaux. Elle a réduit
également les frais d'établissement des car-
dinaux, des archevêques et des évêques.

Sur la question de l'augmentation de
200,000 fr. en faveur des desservants ca-
tholiques et sur celle des bourses des sémi-
naires des différents cultes, la commission
ne s'est prononcée que sous bénéfice des
observations du ministre de l'intérieur, qui
sera entendu vendredi. La commission,
émeu de la campagne dirigée par le haut
clergé contre l'Etat, a attentivement recher-
ché les moyens de sauvegarder les droits et
les intérêts pécuniaires de l'Etat, au point
de vue du recrutement du clergé.

Et, comme suite des persécutions, on lit
dans le Rappel:

« Nous apprenons que, sur l'ordre du
garde des sceaux, un certain nombre de
curés qui ont parlé en chaire dans des ser-
mons violents contre le gouvernement, à l'oc-
casion des projets Ferry, vont être déferés à
la police correctionnelle, pour avoir excité
à la haine et au mépris du gouvernement,
et à la haine des citoyens les uns contre les
autres.

Des procès-verbaux ont été dressés sur
place par les maires qui rapportent les pa-
roles prononcées en chaire, et constatent le
délit commis par les curés en question.
C'est sur le vu de ces procès-verbaux que le
ministre de la justice a donné ordre de pour-
suivre les délinquants. »

D'un autre côté, on lit dans le France,
journal républicain, presque radical:

« S'il avait voulu donner pour allié à la
domination cléricale le sentiment religieux,
et pour ennemie à la République la légion
des femmes, mères, filles et sœurs, M. Jules
Ferry, ministre de l'instruction publique, ne
s'y fût pas pris autrement.

Son projet de loi, qui s'est trompé
d'époque, n'aura réussi qu'à jeter l'esprit
de division dans l'immense majorité des fa-
milles.

Où régnait la concorde parmi elles avant
la brusque présentation de ce malencontreux
projet de loi, règne maintenant la discorde;
le mari est aux prises avec sa femme, la
mère avec son fils, le frère avec ses sœurs.

On a dit: « Le cléricisme, c'est l'enne-
mi! » Soit! Mais combattons-le par la tolé-
rance et la discussion. Eteignons le feu; ne
le soufflons pas. Le souffler, l'alimenter, c'est
la grosse faute qu'a commise le successeur
de M. Bardoux, lequel l'avait prudemment
évitée.

Toute atteinte à la liberté indivisible
n'est plus de notre temps: elle est un ana-
chronisme. »

VICTOR-EMMANUEL ET GARIBOLDI.

Nous avons déjà parlé de la visite faite
par le roi Humbert à Garibaldi. Nous vien-
ons à ce sujet que la dépêche de l'Agence
Havas. Voici des renseignements plus im-
portants que le télégraphe a transmis au
Times et que nous empruntons textuellement
à ce journal.

« Le roi Humbert a visité le général Garibaldi, auprès duquel il est resté une demi-heure. »

» La Capitale publie une lettre de Garibaldi, datée de Caprera. Le général dit que l'Italie doit de la gratitude à la maison de Savoie, parce qu'elle a contribué à l'unification de l'Italie; mais elle n'a pas fait cela seulement.

» Garibaldi se plaint de la détresse actuelle et dit que le pays était dans une situation plus florissante sous ses anciens tyrans. Il déclare que le Parlement, en renversant le cabinet Cairoli, a prouvé qu'il ne représentait plus le pays. Il conclut en disant que la monarchie n'est pas éternelle et que la durée de la maison de Savoie est en rapport avec le degré d'affection qu'elle méritera du peuple. »

Il y a dans cette lettre plus qu'un avertissement: il y a une menace, dit l'Union. Et cette lettre, qu'on ne remarque bien, est écrite au moment où le jeune roi va le premier faire visite au vieux condottiere, comme pour trailler avec lui.

Il s'est passé bien du temps depuis le jour où Garibaldi entra à Naples aux côtés de Victor-Emmanuel et faisait acclamer la Maison de Savoie. Si alors Victor-Emmanuel avait compris, il aurait vu que Garibaldi était le véritable souverain, et qu'il était, lui le roi, le simple protégé du condottiere. Il jouait alors, dans l'intérêt de la Révolution italienne, le rôle de « cheval de renfort » qui devait conduire le triomphe dans ses diverses étapes jusqu'au Capitole.

Aujourd'hui Garibaldi, qui est resté le chef du parti républicain, après avoir été l'agent de Mazzini, n'a plus besoin de continuer la même comédie. Il jette le masque, et signifie aux députés que la Chambre a fait son temps, et au roi que la monarchie « n'est pas éternelle ».

Il est même fort dur, puisqu'après dix-neuf ans de règne de la maison de Savoie, il déclare que « le pays était dans une situation plus florissante sous ses anciens tyrans ». L'aveu n'est pas suspect dans sa bouche, et nos républicains français seront sans doute embarrassés pour y répondre. Nous le tenons pour vrai du moment qu'il émane d'un pareil homme.

Que s'est-il dit entre le roi Humbert et Garibaldi? On ne le sait pas. Le roi s'est bien gardé de le raconter. Mais il est permis de croire que Garibaldi, qui venait de lancer cette lettre avant son départ de Caprera, qui venait d'écrire que « la durée de la Maison de Savoie est en rapport avec le degré d'affection qu'elle méritera du peuple », n'a pu promettre au jeune souverain un règne bien paisible. Il a dû lui faire comprendre comment et pourquoi « la monarchie n'est pas éternelle ». L'entrevue a dû être curieuse. Ou le roi Humbert est en ce moment le jouet du vieux révolutionnaire, — ou il est allé humblement lui demander merci.

Le dilemme est vraisemblable.

Etranger.

ESPAGNE. — Depuis quelques jours, les journaux parlent des projets de mariage du roi d'Espagne, mais aucun renseignement précis n'a été donné jusqu'à présent à ce sujet; on croit pouvoir aujourd'hui annoncer le prochain mariage du roi Alphonse XII avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie, fille de feu l'archiduc Charles-Ferdinand, mariage qui se fera vers le mois de juillet, époque à laquelle doit cesser le deuil du roi.

La future reine d'Espagne est née le 21 juillet 1858.

AUTRICHE. — L'alliance austro-anglaise a causé une impression assez désagréable à Berlin, où on la considère comme une démonstration contre la tutelle prussienne et comme un indice certain que l'Autriche ne veut plus se laisser engager trop loin dans sa marche vers le Sud.

Ce retour à la politique traditionnelle de l'Autriche cause une vive satisfaction dans tout le pays.

ALLEMAGNE. — La Gazette de Francfort annonce que la réunion des agriculteurs de cette ville vient de se prononcer à une grande majorité contre les projets économiques du prince de Bismark.

Le même journal constate que 520 interdictions d'associations ou de journaux ont été déjà prononcées en Allemagne, en vertu de la loi contre les socialistes promulguée il y a cinq mois. La Gazette de Francfort constate aussi que 71 socialistes ont été expulsés de Berlin et des environs en vertu du petit état de siège.

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg, à l'Agence Havas:

« Vous avez déjà appris que le gouvernement russe, voulant combattre la propagande révolu-

tionnaire qui se fait dans les Universités et les autres écoles, a résolu de donner aux établissements d'instruction une organisation entièrement militaire.

» Vous savez aussi qu'un ukase dans ce sens a déjà été publié, relativement à l'école de médecine et de chirurgie de Saint-Petersbourg. On doute ici que ces réformes puissent avoir un résultat favorable au gouvernement, car les mesures les plus énergiques ont été jusqu'ici impuissantes à arrêter le mouvement qui se manifeste depuis quelque temps en Russie.

» Le meurtre politique a, en effet, été érigé dans ce pays-ci en un véritable système; le nombre des assassinats doit, de plus, être très-grand, et le comité révolutionnaire secret qui dirige cette campagne à coups de poignard et à coups de revolver semble disposer de ressources pécuniaires importantes.

» Le parti révolutionnaire paraît compter en Russie un nombre considérable d'adhérents.

» Le comité révolutionnaire continue de répandre sur le pays une pluie de lettres anonymes contenant des menaces de mort.

» Le comité révolutionnaire reprochant aux juges d'être injustes et aux fonctionnaires des prisons de commettre des atrocités, a déclaré que si l'on ne cesse pas de faire souffrir les détenus, les nihilistes feront disparaître de ce monde le nouveau chef de la 3^e section. »

ITALIE. — Léon XIII vient d'écrire, au sujet des écoles de Rome, une lettre que les journaux français et italiens ont publiée.

Le Saint-Père déplore que, dans la guerre contre l'Eglise, les ennemis de celle-ci visent spécialement la jeunesse et veulent lui enlever toute sa vigilante autorité sur l'instruction:

« Les ennemis de l'Eglise veulent répandre dans les écoles de Rome les faux principes du protestantisme et faire de Rome un centre de propagande hétérodoxe en Italie.

» Avec les secours puissants qu'ils reçoivent du dehors, ces écoles augmentent tous les jours, au moyen des ressources pécuniaires provenant de l'étranger, et, afin d'y attirer la jeunesse pauvre, on lui donne de l'argent, des promesses et des récompenses de tous genres. On a même ouvert des écoles hétérodoxes aux portes du Vatican.

» Au contraire, tandis qu'on accorde une aussi grande liberté à l'Eglise des hétérodoxes, on cherche à empêcher le développement de l'Eglise catholique. »

Les choses se passeraient donc en Italie comme en France.

La presse radicale française exploite avec la plus indigne mauvaise foi cette lettre de Léon XIII.

Elle ne s'applique qu'à la ville de Rome et les prescriptions particulières du Souverain-Pontife ne concernent pas les autres pays où la Constitution a établi la liberté des cultes.

— De nouveaux placards menaçant de mort le Roi d'Italie ont été affichés cette semaine à Genève pendant la nuit.

Les autorités fédérales, qui connaissent les auteurs de ces placards, viennent de prendre une mesure d'expulsion contre deux réfugiés politiques.

LE JOUR DE PAQUES A ATHÈNES.

Les Hellènes célèbrent Pâques huit jours après nous. Cette semaine a été consacrée tout entière à la préparation de la grande fête. Les grecs orthodoxes observent le carême avec une rigoureuse sévérité; depuis le jeudi saint, ils ont redoublé d'abstinence et multiplié les exercices religieux.

Le vendredi saint, dès le matin, tout Athènes s'agite. Les cloches et les carillons piquent l'air de leurs notes sonores. C'est à se croire au fond du Brabant, au pied du beffroi de Bruges ou d'Anvers. Des moutons aux longues oreilles descendent des montagnes et trottent en bêlant par la ville, poussés par des bergers sauvages, sortes de bêtes humaines, couverts de poils de chèvre, cheveux crépus, barbes hérissées, avec les grègues aux jambes, les souliers retroussés et le fez graisseux sur la tête.

Les acheteurs grouillent dans les bazars; les bergers, debout dans la rue, tiennent par les pattes de devant les moutons assis sur leur derrière. Les Pallikares en justaucorps tournent autour, tâtant et marchandant les misérables pour les manger dans la nuit du samedi au dimanche, cuits tout entiers, la tête en bas, au feu de bois avec des aromates. Le marché conclu, le Pallikare passe l'agneau autour de son cou et l'emporte comme le Bon Pasteur.

Grandes cérémonies, le soir, dans toutes les églises d'Athènes. A Saint-Georges, foule compacte. Les hommes sont debout dans l'enceinte du milieu, les femmes dans les bas-côtés et les tribunes du haut. Au pied du tabernacle exclusivement consacré aux prêtres, une riche étoffe où est brodée en relief un grand Christ en croix.

Les fidèles s'approchent en faisant de très-grands signes de croix, depuis le front jusqu'à la terre. Ils embrassent le Christ, et l'Evangile, relié d'or et de pierreries. Après quoi, ils piquent de petits cierges allumés sur des trident.

Les prêtres sortent de la sacristie: têtes superbes! couverts de dalmatiques brodées d'or et de couleurs éclatantes. Sorte de coiffure noire assez semblable aux toques de nos juges; toute la barbe et une longue queue de cheveux qu'ils tressent et ramènent sous leurs bonnets.

Prêtres et servans chantent du nez, tandis qu'un enfant de chœur tient constamment une note très-aiguë au-dessous de laquelle se développent les variations des chants sacrés. La plupart manquent, pour nos oreilles françaises, d'un caractère bien tranché; on les égrène parfois sur un rythme vif qui leur donne une tournure gaillarde.

Les prêtres répandent des parfums de toute sorte. Des serpents de feu semblent courir à travers l'obscurité qu'ils dissipent. Deux ou trois

mille lumières s'éveillent; chacun des assistants a allumé sa chandelle.

Les chants funèbres terminés, la procession sort. Les prêtres emportent, en les tenant aux quatre coins, le tapis brodé. Des soldats en armes font cortège et la foule suit avec ses mille lumières.

Sur la route, où l'on marche en chantant le *Kyrie eleison*, de petites chandelles brillent à toutes les fenêtres. Au carrefour de la rue d'Hermès, qui monte jusqu'au palais du roi, toutes les processions se confondent. Il en vient de bien loin, et il y en a de fort pauvres. Quelques-unes, leurs *Papas* en tête, poussent de grands cris sauvages.

Les musiques, les clairons, les chants, les *Kyrie eleison*, tout cela se mêle, et se confond dans le tapage. Nous rentrons enfin dans l'église, où un jeune prêtre vêtu d'une robe de soie verte brochée d'or, superbe avec son casque de cheveux noirs et sa barbe de jais, monte en chaire et lit l'Evangile du jour, en cousant à la fin de chaque phrase une queue en musique.

Aujourd'hui samedi, Athènes n'est qu'une bouillie. Dans les rues teintes de sang, on a tué, saigné, égorgé les agneaux; les hommes de la campagne parcourent la ville, achetant de ci de là les peaux encore chaudes.

A minuit, grand messe solennelle, à la métropole. Toutes les rues s'empressent de bruit de pétards, de fusées de poudre qui éclatent. Devant la basilique, on a dressé une estrade ornée de feuillages et de drapeaux nationaux, volant dans la nuit comme de grands oiseaux noirs. Sur l'estrade, l'élite des Athéniens, en grands costumes splendides, entourent le roi et la reine. Toute l'armée d'Athènes défille devant eux. Les chandelles se rallument; le patriarche, en grand habit, avec sa croce, franchit les portes du temple et, suivi de tout son cortège, vient sur l'estrade bénir la foule. Toutes les chandelles, à ce moment, s'agitent en même temps.

Les prêtres, le roi, la reine, les princes, tous alors rentrent dans l'église et la cérémonie religieuse est terminée. Les Pallikares, affamés par un carême des plus rigoureux, dont le nôtre ne peut nullement donner l'idée, puisqu'ils ne mangent pas de viande pendant les quarante jours, s'en retournent chez eux pour dépecer l'agneau qui clôt la fête.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de publier une circulaire relative au prochain appel de l'armée territoriale. Les instructions ministérielles sont, cette fois, consacrées à la cavalerie de cette armée, dont les régiments vont être constitués pour la première fois.

Nous avons indiqué déjà la nécessité qui s'impose à la France d'organiser sérieusement sa cavalerie de seconde ligne. Nous ne reviendrons pas en détail sur ce sujet. La circulaire ministérielle offre un commencement de satisfaction à nos desiderata: aussi nous n'hésitons pas à donner notre approbation aux prescriptions qui font l'objet de cette circulaire.

Nous éprouvons toutefois un certain étonnement à lire, dans un article militaire publié par la *Republique française*, que « l'emploi de la cavalerie territoriale n'a qu'une importance secondaire ». Nous n'ignorons pas que c'est là le sentiment d'un certain nombre de gens dans l'armée et en dehors de l'armée; mais cette manière de voir nous paraît fort peu réfléchie; elle dénote en tous cas une certaine ignorance de ce qui existe chez les principales puissances militaires étrangères, et particulièrement dans l'empire allemand.

L'Allemagne, avec ses 93 régiments de cavalerie de l'armée active, juge utile de pouvoir mettre sur pied, au moment d'une mobilisation, 148 escadrons de réserve... et la loi votée en 1875, par le Parlement, permet l'organisation d'un certain nombre (soixante environ) d'escadrons de *landstrum*.

L'Autriche-Hongrie, malgré son excellente et nombreuse cavalerie de première ligne, se trouve dotée de 68 escadrons très-solides de *landwehr* et de *honned*.

Enfin l'empire russe peut mettre sur pied, au moment d'une campagne, 368 escadrons actifs et 112 escadrons de marche, sans compter la cavalerie irrégulière.

Ces chiffres ont leur signification, et nous devons en tenir compte. La cavalerie ne s'improvise pas; c'est là un principe partout et depuis longtemps reconnu. Aussi, a dit un écrivain militaire, est-ce à cette arme que, dès la fin de l'expérience de la mobilisation et de la guerre de 1866, et tous jours depuis cette époque, on a fait en Prusse, sous le rapport de la préparation, la part la plus avantageuse.

Il ne faut donc pas considérer la cavalerie de l'armée territoriale comme une institution tout à fait secondaire, mais comme une institution nécessaire. Nous voudrions, et sous ce rapport nous avons de notre côté tous les militaires compétents, que nos 48 régi-

ments de seconde ligne fussent capables de former 9 brigades de cavalerie susceptibles de faire le service dans les corps d'armée actifs et de permettre ainsi une augmentation sensible de notre cavalerie dite indépendante. Que le ministre de la guerre marche rapidement et sans tergiversations dans cette voie, car, comme l'a dit un illustre soldat, « ce sont les demi-moyens considérablement employés qui coûtent le plus cher aux pays, et il n'y a rien de plus impendieux que les sacrifices infructueux et multipliés, quelque minimes qu'ils soient chaque fois. »

Lors du prochain appel des régiments territoriaux de cavalerie, on aura recours pour l'instruction de ces régiments, aux officiers de l'armée active. C'est une sage mesure. Mais il importe d'achever, sans trop tarder, la constitution solide des cadres propres de notre cavalerie de seconde ligne. En effet, autant et peut-être plus que partout ailleurs, il est essentiel de se pénétrer de l'usage militaire bien connu: « Tant valent les cadres, tant valent les effectifs. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

CRUE DE LA LOIRE.

Préfet du Loiret à Sous-Préfet, Saumur.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 9^m 50 à Orléans, s'élèvera probablement à 4^m.

On présume qu'il aura lieu le 12 avril, vers midi.

Pour copie conforme:

Le Sous-Préfet,

Signé: DEMANGEAT.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

A Amboise, 5^m 40, le 13, vers six heures du matin.

A Tours, 4^m 50, le 13, vers midi.

A Langeais, 4^m 70, le 13, vers 8 heures du soir.

— Hauteur de la Loire à Saumur, aujourd'hui samedi 12 avril (midi): 3^m 70.

SAUMUR.

Demain, à Saint-Pierre, il y aura messe en musique sous la direction de M. Halbert. Plusieurs amateurs se feront entendre.

La nuit dernière a été terrible pour l'agriculture et les arbres à fruits. Il a gelé à 8 degrés au-dessous de zéro. Les prairies artificielles ont surtout souffert; la vigne heureusement est en retard cette année, mais on ne peut se prononcer à son égard.

Judi, une forte grêle s'est abattue pendant l'orage sur plusieurs communes du canton de Montreuil-Bellay et a gagné le coteau de Saumur. Dans toute cette région, il n'y a pas espoir de fruits.

Une femme X... de Doué, s'était présentée hier matin dans une auberge, qui de Limoges, et s'était fait servir un copieux déjeuner. Son repas terminé, elle fit l'étonnée: pas d'argent! Grande protestation de ses sentiments honnêtes, et engagement solennel de passer dans la journée pour solder la dépense.

Le soir, pour dîner, elle recommença le même système dans une auberge du quartier de Fenel. Elle dîna fort confortablement et se confondit en lamentations de se trouver dans l'impossibilité de pouvoir payer: elle avait perdu son porte-monnaie.

Pour cette fois, le stratagème ne réussit pas; la police fut appelée et lui produisit un billet de logement pour lui éviter de nouveaux déboires. Tandis qu'on la conduisait, elle se plaignait amèrement de la cruauté des gens qui ne lui permettaient pas de digérer son dîner en liberté.

Une médaille d'argent de 2^e classe a été décernée à M. Cès (Jean-Baptiste), gardien ordinaire à la maison centrale de Fontevault, pour divers actes de dévouement.

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

« Dans leur assemblée générale qui s'est tenue lundi dernier, les porteurs de titres du chemin de fer de Poitiers-Saumur (en liqui-

dation) ont émis l'avis de donner à M. le liquidateur de la Société et à ses assesseurs, les pouvoirs nécessaires pour transiger au mieux de leurs intérêts.

Tours. — La délibération de la commission de recensement des votes a été enfin terminée avant-hier soir à six heures. Il manque à M. Rivière huit voix pour être élu.

Un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 20 de ce mois.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Par arrêté de M. le préfet d'Indre-et-Loire en date du 6 avril 1879, M. le baron de Pierres, maire d'Anché, a été suspendu de ses fonctions pour avoir affiché la protestation des ministres du 16 mai au-dessous de l'ordre du jour de félicitation adopté par la Chambre des députés.

Nous félicitons notre honorable ami, M. le baron de Pierres, de la mesure prise contre lui par l'ancien sous-préfet bonapartiste de Ruffec, M. de Pierres a bien fait d'ajouter à côté de l'ordre du jour la loyale et honnête protestation des ministres. M. le maire d'Anché n'est pas de ceux qui veulent mettre la lumière sous le boisseau, et la mesure dont il vient d'être l'objet ajoutera encore, s'il se peut, à l'estime et à la considération que lui témoignent ses concitoyens. »

NANTES. — Une lettre de M. F. Petit-Demaison adressée aux journaux de Nantes donne avis que la Cavalcade qui devait avoir lieu, à Nantes, le lundi de Pâques, 17 avril, a été ajournée afin de pouvoir donner à cette fête une plus grande publicité. La date définitive de cette Cavalcade n'est pas encore fixée.

LAVAL. — On lit dans l'Indépendant de l'Ouest:

La cavalcade organisée par notre municipalité à l'occasion du prochain concours régional, vient de donner lieu à un incident qui fait l'objet de toutes les conversations dans notre ville.

Un jeune expert de Laval, M. Loaré, ami intime d'un de nos adjoints, ayant dit dans un café que jamais M. Vincent, maire de Bonchamp, ne voudrait faire partie de la cavalcade et chevaucher à ses côtés, et qu'il s'engageait, en cas contraire, à verser 1,000 fr. pour les pauvres, les personnes présentes prirent acte de cette déclaration et invitèrent M. Loaré à le signer, ce qui fut fait.

Ces personnes se rendirent au domicile de M. Vincent, l'informèrent de tout ce qui s'était passé et lui firent part de l'engagement souscrit par M. Loaré.

M. Vincent déclara qu'il se ferait un scrupule de priver les pauvres de la somme si généreusement offerte par M. Loaré, qu'il ferait non-seulement partie de la cavalcade, mais qu'il remplirait toutes les conditions exigées.

Les 1,000 fr. ont été, nous assure-t-on, versés entre les mains de M. Billon.

Et c'est ainsi que, dans le défilé de la cavalcade, M. Loaré aura l'honneur de chevaucher aux côtés de M. Vincent.

On assure même que ce dernier portera une oriflamme avec cette inscription:

Ma présence vaut 1,000 francs pour les pauvres, grâce à la munificence de M. A. LOCRÉ, expert à Laval.

Nous félicitons M. Vincent de l'empressement avec lequel il a relevé le défi qui lui était porté. Les pauvres lui en seront reconnaissants et sa présence à la cavalcade sera un véritable succès.

MAMERS. — Le Journal de Mamers raconte le fait suivant:

L'histoire remonte à samedi. M. Bellessort, gérant de l'hôtel de Mamers, était occupé à atteler les chevaux de plusieurs voyageurs, quand le citoyen Moulin, s'avançant de son côté, lui dit: Eh bien, les voilà pas moins condamnés nos amis! Je ne comprends pas qu'on achète un sale journal comme le Journal de Mamers qui insulte tout le monde.

M. Bellessort, d'un ton très-calme, répondit au citoyen Moulin qu'il lisait les journaux qui lui plaisaient.

Le citoyen Moulin s'approchant plus près: — Non, je suis conseiller municipal, et je voudrais tenir le dernier des colatins dans ma main, je... La colère l'emportant, on ne distinguait plus au milieu d'épithètes grossières que ces mots: curés, colatins.

M. Bellessort, toujours très-calme, continuait à atteler ses chevaux. Sans doute cette impassibilité exaspéra le citoyen Moulin qui se jeta sur lui.

— Oui, je les étranglerais.

M. Bellessort eut la dignité de rester calme et de ne pas frapper cet individu qu'il pouvait, d'un coup de poing, renverser à terre; sur les instances de sa femme, il rentra chez lui.

Le lendemain, la gorge lui faisait encore mal, tant il avait été serré fort.

Ceci se passait en pleine ville de Mamers, dans la soirée de samedi.

Nous n'avons pas voulu laisser passer un pareil fait sans le signaler.

L'auteur de cette agression est un des notables du

parti radical, vice-président de la société de secours mutuels et conseiller municipal.

On écrit de Fontenay-le-Comte:

Vendredi dernier, un individu tenant en laisse un ours d'assez belle dimension se présentait à l'auberge située au lieu dit la Chicane, sur la route de Fontenay-le-Comte à Benet, et y demandait un asile pour lui et sa bête.

L'ours fut logé dans un coin de l'écurie avoisinant une étable où se trouvaient renfermés un porc et plusieurs moutons et brebis.

Les précautions furent sans doute mal prises pour empêcher l'animal de s'échapper; toujours est-il que, alléché par l'odeur de la chair fraîche qu'il sentait à côté de lui, notre ours parvint à pénétrer dans l'étable et y fit un véritable carnage. Le porc fut en partie dévoré; quant aux moutons, ils furent pour la plupart étouffés sous les puissantes étreintes du carnassier.

On nous assure que le propriétaire de Tours a pu indemniser l'aubergiste des dommages que son animal a causés.

On lit dans l'Indépendance bretonne:

« Un grave délit d'audience s'est produit, mercredi dernier, devant le tribunal de police correctionnelle de Dinan. Un vagabond, ancien cocher à Lyon, douze fois repris de justice, avait été envoyé en surveillance à Saint-Brieuc, où la municipalité n'ayant pas voulu le recevoir, dit-on, sous le prétexte que la localité était déjà trop hantée de voleurs, il comparait devant le tribunal sous l'inculpation de rupture de ban.

Après s'être vu infliger pour ce fait quatre mois d'emprisonnement, il s'est tourné vers les honorables magistrats qui venaient d'appliquer la loi, et prenant une attitude insolente et provocatrice, il les a injuriés en leur disant: « Vous êtes tous des capotins, des coquins, des crapules... »

Immédiatement traduit de nouveau devant ses juges, il a été condamné à 5 ans de prison et 5 ans de surveillance. »

CALOMNIE ENVERS LES PRÊTRES.

Des bruits calomnieux étaient répandus, dit le Courrier du Berry, depuis quelque temps contre M. le curé de la commune de Chambon (Cher).

Cet honorable ecclésiastique, ne voulant pas rester sous le coup de fausses accusations, alla aux informations, et il apprit bientôt que l'auteur des calomnies était un nommé Louis-Eugène-Napoléon Nagot, contre lequel une plainte en diffamation fut déposée au parquet de Saint-Amand.

L'affaire fut appelée le 1^{er} avril, et Nagot s'est entendu condamner à 200 fr. d'amende, 1,000 fr. de dommages-intérêts et aux frais; coût: 1,450 fr.

Il est probable que le sieur Nagot ne recommencera pas. Avis aux mangeurs de prêtres.

On trouvera plus loin les conditions de l'emprunt fait en ce moment par le Département de Constantine.

Cet emprunt, divisé en 6,729 obligations de 1,000 fr. émises libérées à 985 fr., est destiné entièrement aux travaux des chemins vicinaux de grande communication du Département.

Les obligations émises sont remboursables en 40 ans au moyen de tirages. Elles rapportent 50 fr. par an, payables ainsi que l'amortissement, le 30 juin et le 31 décembre, à Constantine et à Paris.

Le service des obligations, qui nécessite 391,400 fr., est assuré par les expédients de recettes ordinaires, évaluées à 800,000 fr. dans le budget du Département, établi sous le contrôle de l'Etat, comme pour tous les Départements français.

La garantie est donc complète, et si l'on considère que ces obligations rapportent, avec l'amortissement, plus de 5 0/0, dans un temps où la rente française, qui ne saurait être plus sûre, est à 1 1/2 fr. 60 et n'atteint pas 4 1/2, on trouvera avantage à mettre en portefeuille des titres placés dans de pareilles conditions.

C'est l'honorable maison L^{re} Sée fils et C^{ie} qui offre ce placement à l'épargne. — Nul doute qu'il n'obtienne l'acceptation des précédents emprunts de Ville faits par la même maison avec un si brillant succès.

Faits divers.

On sait que le capitaine Boyton, si connu en Europe par ses expériences nautiques, est allé, depuis trois mois, en faire de nouvelles sur les fleuves de l'Amérique du Nord. Un journal de Boston nous apprend que l'intrepide nageur a échappé par miracle à la mort. Entraîné, sur la rivière l'Ohio, par un courant très-rapide, sans moyen pour faire des signaux, il fut retrouvé sur la rive mourant de froid et de fatigue, à plusieurs milles de son point de départ.

Un innocent. — Il y avait, en 1851, à Longepierre (Saône-et-Loire), un jeune instituteur, nommé Pierre Vaux.

Cette année-là, dit la France, huit incendies éclatèrent dans la contrée. Le maire, appelé Gallemard, accusa son maître d'école. On l'arrêta, il est traduit devant les assises au mois de juin 1852, et condamné aux travaux forcés à perpétuité, malgré ses protestations d'innocence. Le 31 octobre, l'administration, après lui avoir permis d'embrasser sa femme et ses cinq enfants, l'envoya à Cayenne où il vint de mourir.

Alors les langues se sont déliées: Gallemard, le dénonciateur, a été arrêté sous l'inculpation des incendies de 1851. Il s'est pendu dans sa prison.

La famille de Pierre Vaux va, dit-on, demander la réhabilitation de sa mémoire. Quel drame!

BOURSE DE PARIS

DU 11 AVRIL 1879.

Rente 3 0/0	79 »
Rente 4 1/2	109 50
Rente 5 0/0	114 82
Rente 3 0/0 amortissable	81 40

Département de Constantine

ÉMISSION

DE 6,729 OBLIGATIONS

de 1,000 francs 5 0/0

Remboursables en 40 années, de 1880 à 1920.

Suivant traité passé entre le Dép. de Constantine et MM. L^{re} Sée fils et C^{ie}, banquiers à Paris, approuvé par M. le Gouverneur général de l'Algérie.

Le présent Emprunt a été autorisé par une loi promulguée le 29 mars dernier. Le service des Obligations est assuré par les excédants des recettes évaluées, par le rapporteur de la loi, à plus de 800,000 fr. La situation financière est excellente et présente la plus entière sécurité.

C'EST DONC UN PLACEMENT DE PREMIER ORDRE.

Taux d'Émission: 985 Francs.

PAYABLES: 100 fr. en souscrivant; 285 » à la répartition; 300 » du 10 au 15 avril 1880; 300 » du 10 au 15 avril 1881. 985 fr. ensemble.

Les Titres seront au porteur. Jusqu'à la libération intégrale, les versements effectués produiront intérêt à 5 %. Les versements anticipés produiront intérêt au taux de 4 % l'an. Les versements en retard supporteront un intérêt de 6 %.

Le 1^{er} tirage aura lieu en avril 1880.

COUPONS ET AMORTISSEMENT payables le 30 juin et le 31 décembre. A PARIS, chez MM. L^{re} SÉE FILS et C^{ie}; A CONSTANTINE, à la TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

On souscrit le 16 Avril 1879.

A CONSTANTINE: TRÉSORERIE GÉNÉRALE; A ALGER: à la BANQUE DE L'ALGÉRIE et dans ses Succursales, en Algérie; A PHILIPPEVILLE: chez M. HENRI TEISSIER; A PARIS: chez MM. L^{re} SÉE FILS et C^{ie}, 11, rue du Conservatoire; A MARSEILLE: à la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPÔTS; A LILLE: au CRÉDIT DU NORD; A COLMAR: chez MM. AB. SÉE ET FILS; A MULHOUSE: chez MM. AB. SÉE ET FILS; A STRASBOURG: BANQUE D'ALSACE ET DE LORRAINE ET CR. STRASLING, L. VALENTIN ET C^{ie}; A METZ: à la BANQUE D'ALSACE ET DE LORRAINE et chez MM. CH. ET E. GONDCHAUX et C^{ie}.

La cote officielle sera demandée.

M. VERNERY

OPTICIEN A NANTES

Appel aux vues faibles. — Conservation de la vue.

Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à la vue une netteté parfaite; ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de lunettes plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA. — M. VERNERY vend de confiance

et à prix fixe: montures, pince-nez et lunettes or, écaille et argent, jumelles, longue-vues et baromètres.

Visible de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Hôtel de Londres, Saumur, 15 jours seulement.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

PLUS D'ANÉMIE

PILULES DE BARION

Au Tartrate ferrico-potassique.

Guérison Radicale

De l'Anémie, des Névroses et des Palpitations. De toutes les préparations ferrugineuses solubles, le Tartrate-ferrico-potassique est le mieux supporté (Docteur Trousseau).

Les pilules au Tartrate ferrico-potassique renferment deux fois autant de principes actifs que les pilules de Bland et de Vallet (Docteur Réveil). Prix du Flacon, 3 fr. — ENVOI FRANCO contre mandat.

Dépôt A PARIS, pharm. Machot, 66, r. de Passy.

Incomple Eau de Toilette sans Acide ni Vinyle

COSMYDOR

Paris, 23, rue de Valenciennes, St. Vaud, 11, 50, 10, 10, 10.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces: Capsules Darrius.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans régime, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaoui et faux-toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, etc. vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 75,124: M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721: M^{me} Chauvet-Pizzalot, d'anémie, d'épuisement et d'étourdissements. — Cure N° 62,478: Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances, de courbature et de nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — Léon PRÉCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BÉLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON, BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON ET JARDIN

Situés au Carrefour, près le Cha-peau, commune de Saint-Lambert; le tout contenant environ 72 ares. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etudes de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

En présence de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

Le samedi 30 avril 1879, à midi.

LA FERME

DE

LA BILANGERIE

Située commune de Voide, canton de Vi-hiers, arrondissement de Saumur.

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aire, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, d'une superficie de 37 hec-tares 88 ares 9 centiares.

S'adresser aux fermiers pour voir ces biens, et, pour tous autres ren-seignements, auxdits notaires.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LE PRÉ DU BUTEAU

Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Contenant environ 50 hec-tares.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parcelles.

BEAUX TERRAINS

EN JARDINS, PROPRES A BATIR

Situés à Saumur, rue d'Alsace, vis-à-vis l'institution Saint-Louis, et rue des Bouchers prolongée.

Ces terrains sont complètement in-submersibles.

Jouissance immédiate.

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e LAUMONIER, no-taire, ou à M. MAUBERT, intendant au château de Mello (Oise). (148)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LE CHATEAU DE NAZÉ

Commune de Vivy, à 7 kilomètres de Saumur.

Comprenant habitation de maître construite à neuf, bâtiments de fer-mier, servitudes, et 7 hectares environ en terre.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser à M^e LAUMONIER, no-taire, qui délivre un permis pour visiter. (149)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise près le bourg d'Allonnes,

Avec Servitudes, Cour et Jardin.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (148)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean.

Rue de Bordeaux, n^o 32.

S'adresser à M. RUSSON, quai de Limoges. (166)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DE SAINT-GILLES

Sise à une heure de la gare de Port Boulet, communes de Bourgueil et Benais, d'une superficie de 272 hectares, comprenant :

246 hectares de bois taillis, landes et bruyères, aménagés en quinze coupes.

Et une ferme de 56 hectares, sise vallée du Changeon, consistant en bâtiments très-bons et très-grands, terres, prés, bois, louée 3,000 fr.

Très-belle chasse.

Trois routes traversent la propriété, qui est d'un revenu total de 7,500 fr.

S'adresser, pour traiter, à M^e FLEU-RIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (191)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennez.

A AFFERMER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

LE MOULIN DE VIRPELÉ

Commune de Gennez.

Ce moulin, complètement neuf, a trois paires de meules, dont deux marchant par eau; — Machine à va-peur; — Nettoyage et bluterie pour blés de boulangerie; — Quatre hec-tares de terre labourable autour du moulin.

Entrée en jouissance de suite ou au 1^{er} novembre 1879.

S'adresser à M^e veuve GALBRUN-HUET ou au notaire. (123)

A LOUER

TRÈS-BELLE MAISON

D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuville (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseigne-ments, à M^e DENEAU, notaire à Al-lonnes (Maine-et-Loire), et, pour vi-siter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A VENDRE

FOIN

De bonne qualité et à bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand

de fer, place de la Bilange, à Saumur.

cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n^o 16.

Toutes les boîtes portent une éti-quette avec cette inscription: **FIL**

ter du Berry. (73)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879.

UNE BELLE MAISON

Avec JARDIN enclos de murs,

bien arrosé,

Située à Dampierre, près du presbytère.

Cour, caves, puits, etc.

S'adresser à M. BOUGHERAU, place

Saint-Pierre, à Saumur. (146)

LA SOCIÉTÉ CIVILE

AGRICOLE D'ÉGYPTE

Émet à 110 francs

Remboursables à 135 fr. les

BONS TRENTENAIRES 8 0/0

8 0/0, payables: 4 fr. le 1^{er} avril

4 fr. le 1^{er} octobre.

Le remboursement des Bons de

410 fr. à 125 a lieu, par tirage, au

raison de 1 sur 25, chaque année, à

partir du 1^{er} avril 1882. Même pré-

remboursement du capital, l'intérêt

de 8 0/0 se trouve continué sur les

benefices sociaux. Les coupons sont

payés au domicile du porteur, nets de

tous frais et impôts.

Les Bons Trentenaires de Saumur

émis à 100, remboursables à 125,

même sans continuation de revenu

après le remboursement, sont à 100

ou 142 à la cote officielle.

Ces Bons sont payables contre li-

raison, au **Crédit national**, 14, rue

de la Victoire, Paris. (126)

CAPSULES DARTOIS

A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la **PHTHISIE** et les **TOUX OPINIÂTRES** qu'il amé-liore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de **BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME NERVEUX**. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.

D^r RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS, ou par correspondance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise

SAUMUR

Magasins les plus vastes et les mieux organisés pour vendre bon marché.

TRÈS-GRAND CHOIX DE

Fantaisies pour Robes, Tissus noirs
POPELINES, ÉPINGLINES ET LAINAGES GRIS

POUR ROBES DE MARIÉES

Coutils pour Pantalons, Draperies

TOILES DE FIL, PRIX DE FABRIQUE

Mousselines, Crétonnes, Indiennes rouges, Pékins, Chamois, etc., pour **AMEUBLEMENTS**

TOILES COTON et **MADAPOLAMS**, moitié moins chers que l'année dernière.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES

JEUNES GENS ET ENFANTS

Cet article est l'objet de soins tout particuliers; la coupe et la couture sont irréprochables.

Tous nos assortiments sont au grand complet, et nous nous efforçons de plus en plus de mériter la réputation qui nous est faite depuis si longtemps de vendre le **MEILLEUR MARCHÉ DE SAUMUR.**

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.